



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>09 décembre 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>25</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>32</b> dont <b>7 pouvoirs</b>	

### SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Aigueperse.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Catherine CUZIN

#### Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Bernard MANILLÈRE a donné pouvoir à Cécile GILBERT, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Guy TIXIER a donné pouvoir à Pascal LABBE

#### Absents :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2025\_211 : Gens du voyage - Acquisition d'une parcelle à Villeneuve-les-Cerfs**

#### **Domaine et Patrimoine - Acquisitions**

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

*Vu les statuts de la communauté de communes Plaine Limagne,  
Vu l'arrêté n°AR\_2025\_13 du président de la communauté de communes Plaine Limagne portant incorporation de la parcelle ZB 182 de la commune de Villeneuve-les-Cerfs au patrimoine de la communauté de communes au titre des biens sans maître,  
Vu la délibération de la commune de Villeneuve-les-Cerfs n°05 du 1<sup>er</sup> août 2025 autorisant la cession de la parcelle ZB 181 à la communauté de communes Plaine Limagne,  
Considérant que la communauté de communes Plaine Limagne exerce la compétence en matière d'aires d'accueil de gens du voyage,*

*Considérant le projet de la communauté de communes Plaine Limagne de procéder à la réhabilitation de l'installation sise au Pré d'Arnaud à Villeneuve-les-Cerfs,  
Considérant la nécessité pour Plaine Limagne d'être propriétaire de la parcelle cadastrée ZB 181 pour mener à bien son projet,  
Considérant que le projet poursuit un objectif d'intérêt général,*

Il est proposé d'acquérir le terrain cadastré section ZB 181, d'une superficie de 5 125 m<sup>2</sup>. La communauté de communes y procèdera à la création d'un système d'assainissement à destination du terrain cadastré ZB 182 et accueillant les installations de gens du voyage.

La cession sera réalisée aux conditions suivantes :

- Le prix de cession est fixé à l'euro symbolique, compte-tenu du caractère d'intérêt général poursuivi par le projet,
- La cession sera effectuée par acte administratif,
- La communauté de communes s'engage à respecter les dispositions d'urbanisme en vigueur et à engager l'opération dans un délai d'un an à compter de la date de cession.

**→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée ZB 181 sur la commune de Villeneuve-les-Cerfs dans les conditions énoncées ci-avant,**
- **d'autoriser le président à signer tout document et à effectuer toutes les démarches se rapportant à ce dossier.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 24 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Luc CHAPUT

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*